

Notice explicative pour remplir le formulaire d'enregistrement au regard de la TVA des entrepreneurs établis à l'étranger

Remarques générales

Vous devez remplir le formulaire d'enregistrement au regard de la TVA des entrepreneurs établis à l'étranger, quelle que soit votre forme juridique, si vous êtes établi à l'étranger et que vous ne disposez pas d'établissement stable en Allemagne. Si vous avez un établissement stable en Allemagne, merci de bien vouloir utiliser le formulaire d'enregistrement fiscal prévu pour votre forme juridique. Vous trouverez auprès de votre bureau des finances ou sur Internet des informations générales et des brochures sur les obligations fiscales qui résultent d'une activité d'entreprise. Votre bureau des finances (voir explications relatives à la ligne 1) se tient à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions. Veuillez vous adresser à un conseiller fiscal pour tout conseil personnalisé.

Les formulaires d'enregistrement fiscal déposés sur support papier sont scannés et traités par voie électronique dans les bureaux des finances. Nous vous prions par conséquent de bien vouloir

- respecter les champs et écrire en majuscules d'imprimerie si vous remplissez les formulaires à la main,
- ne pas utiliser de cachets (d'entreprise), par exemple pour indiquer les adresses et
- ne pas rayer, annuler ou remplir avec d'autres mentions les champs vides.

Merci de bien indiquer les dates comme suit : JJ.MM.AAAA (J = jour, M = mois, A = année, par exemple 24.06.2022). Les numéros fiscaux doivent être indiqués sans séparateurs.

Formulaire

Informations générales

Ligne 1

Selon l'article 21 du Code des impôts, en lien avec le règlement relatif à la répartition des compétences en matière d'imposition à la TVA, les entrepreneurs dont le domicile, le siège ou la direction se trouvent en dehors du champ d'application de la loi sur la TVA relèvent de la compétence centralisée de certains bureaux des finances. Des informations sur ce sujet sont disponibles auprès de l'Office central fédéral des impôts (www.bzst.de à la rubrique : Unternehmen (Entreprises) → Identifikationsnummern (Numéros d'identification) → Umsatzsteuer-IdNr. (Numéro d'identification à la taxe sur la valeur ajoutée) → USt-IdNr. (Numéro d'identification TVA) → Zuständigkeitsübersicht (Aperçu des compétences)).

Lignes 37 à 79

Pouvoir de représentation (lignes 37 à 48)

Si l'entreprise se fait représenter par un conseil fiscal (article 80, paragraphe 1 du Code des impôts), merci de bien vouloir fournir les coordonnées de celui-ci.

Procuration de réception (lignes 63 à 79)

L'entreprise peut désigner un mandataire habilité à recevoir des notifications, qui peut par exemple être son conseil fiscal. Si cela est souhaité, merci de bien vouloir fournir les coordonnées de ce mandataire.

Dans les cas visés à l'article 22f, paragraphe 1, phrase 2 de la loi sur la TVA, les entrepreneurs qui n'ont pas leur domicile, leur résidence habituelle, leur siège ou leur direction en République fédérale d'Allemagne, dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un État auquel l'accord sur l'Espace économique européen est applicable doivent désigner, lorsqu'ils demandent à être enregistrés à des fins fiscales, un mandataire habilité à recevoir des notifications en République fédérale d'Allemagne.

ATTENTION :

Les procurations de réception ne sont prises en compte que si elles sont transmises séparément ou si elles sont présentées au bureau des finances sous forme électronique par le conseil fiscal par la banque de données des procurations (article 80a, paragraphe 2 du Code des impôts). La présentation électronique d'une procuracion de réception par la banque de données des procurations ne peut par ailleurs se faire que conjointement avec un pouvoir de représentation.

Lignes 82 à 87

Merci de bien vouloir indiquer l'IBAN ou le numéro de compte ainsi que le titulaire du compte. Pour les remboursements d'impôts par paiement dans des pays en dehors de l'UE / de l'EEE, il est nécessaire d'indiquer le Code BIC ou SWIFT. Dans le cas d'établissements bancaires étrangers, le nom et l'adresse de l'établissement bancaire doivent en outre être indiqués.

Ligne 89

Si l'entreprise souhaite participer au système de prélèvement SEPA, merci de bien vouloir joindre au présent formulaire le mandat de débit SEPA. Vous obtiendrez le formulaire de mandat SEPA dans votre bureau des finances ou, le cas échéant, sur le site Internet de votre administration fiscale (que vous trouverez par exemple à l'adresse www.finanzamt.de >> cliquez sur votre Land sur la carte >> „Finanzämter" (Bureaux des finances) >> Vous trouverez sur le site Internet des bureaux des finances le formulaire de mandat SEPA régulièrement à la rubrique „Vordrucke" ou „Formulare" (Formulaires) que vous pourrez imprimer.

Informations sur la déclaration et le reversement de la TVA

Lignes 184, 186 et 187

Merci de bien vouloir indiquer le chiffre d'affaires vraisemblable de l'année civile en cours et de l'année suivante (ligne 184). Merci de bien vouloir indiquer le montant prévisible de l'impôt à verser ou l'excédent prévisible de l'année civile en cours (ligne 186). La période pour laquelle une déclaration périodique doit être déposée est fixée en fonction de l'impôt vraisemblable de l'année civile en cours. Si l'impôt est vraisemblablement supérieur à 7 500 euros, c'est le mois calendaire qui est la période pour laquelle une déclaration périodique doit être déposée. Si l'impôt n'est vraisemblablement pas supérieur à 7 500 euros, la déclaration périodique doit être déposée chaque trimestre. Si un excédent supérieur à 7 500 euros doit vraisemblablement être enregistré pour l'année civile en cours, le mois calendaire peut être choisi à la place du trimestre civil en tant que période pour laquelle une déclaration périodique doit être déposée (article 18, paragraphe 2a, phrase 1, en lien avec l'article 2, paragraphe 2, phrase 6 de la loi sur la TVA) (ligne 187).

ATTENTION :

N'oubliez pas de transmettre au bureau des finances une déclaration périodique électronique au plus tard le 10^{ème} jour du mois suivant la période pour laquelle une déclaration périodique doit être déposée. Vous trouverez un aperçu des logiciels appropriés à l'adresse <https://www.elster.de/elsterweb/softwareprodukt>. Pour la transmission électronique, vous avez besoin, pour des raisons de sécurité, d'un fichier de certificat, que vous trouverez à l'adresse www.elster.de.

Lignes 198 à 202

Merci de bien vouloir indiquer si vous calculez la TVA d'après les rémunérations convenues ou si vous demandez le droit de la calculer d'après les rémunérations perçues.

Rémunérations convenues (imposition théorique)

Dans le cas du calcul de la TVA d'après les rémunération convenues, vous déclarez la TVA, indépendamment de l'encaissement, pour la période pour laquelle une déclaration périodique doit être déposée au cours de laquelle les livraisons et autres services ont été effectués. La TVA sur les acomptes doit cependant être déclarée dès la période pour laquelle une déclaration périodique doit être déposée au cours de laquelle ils sont perçus.

Rémunérations perçues (imposition réelle)

Dans le cas de l'imposition d'après les rémunérations perçues, la taxe sur les livraisons et autres services est due une fois que la période pour laquelle une déclaration périodique doit être déposée au cours de laquelle les rémunérations ont été perçues est écoulée.

ATTENTION :

Pour l'imposition d'après les rémunérations perçues, aucune limite de chiffre d'affaires ne s'applique aux membres des professions libérales (par exemple : architectes, praticiens de santé, journalistes) qui calculent leur bénéfice au moyen de la comptabilité de caisse. Cela vaut également lorsque le redevable tient une liste des postes non soldés afin de surveiller les factures non soldées.

L'imposition d'après les rémunérations perçues ne peut être accordée aux commerçants que si le chiffre d'affaires total (chiffre d'affaires net) de l'année civile précédente n'a pas dépassé 600 000 euros. L'année de l'ouverture de l'établissement, c'est le chiffre d'affaires total extrapolé à l'année civile qui doit être pris en compte.

Lignes 212 à 221

Merci de bien vouloir indiquer si

- l'entreprise a besoin d'un numéro d'identification TVA ou si
- l'entreprise a déjà obtenu un numéro d'identification TVA pour une activité antérieure.

Le numéro d'identification TVA est attribué par l'Office central fédéral des impôts. Si vous indiquez lors de votre nouvel enregistrement fiscal que vous avez besoin d'un numéro d'identification TVA, le bureau des finances, une fois qu'il a enregistré l'entreprise au regard de la TVA, fait suivre votre demande, accompagnée des informations nécessaires à l'attribution, à l'Office central fédéral des impôts.

Ligne 225

Le numéro EORI (Economic Operators' Registration and identification number) est nécessaire pour les entrepreneurs qui, dans le cadre de leur activité, traitent d'opérations relevant du droit douanier (par exemple des importations et / ou des livraisons à l'exportation). Ce numéro est attribué sur demande par l'Etat membre de l'UE dans lequel l'entrepreneur a son siège social ou (dans le cas d'entrepreneurs établis sur le territoire tiers) dans lequel l'entrepreneur souhaite exercer son activité pour la première fois.

Lignes 227 à 240

Pour les livraisons effectuées au sein d'un Etat membre par des opérateurs d'interfaces électroniques (article 3, paragraphe 3a, phrase 1 de la loi sur la TVA), les ventes à distance intracommunautaires (article 3c, paragraphe 1, phrases 2 et 3 de la loi sur la TVA) et les autres prestations effectuées par un entrepreneur établi dans un autre Etat membre de l'UE pour des non-entrepreneurs (article 3a, paragraphe 4, phrase 1 de la loi sur la TVA) qui ont leur domicile, leur résidence habituelle ou leur siège en Allemagne, l'entrepreneur est redevable de la TVA en Allemagne.

Cela vaut pour les ventes à distance intracommunautaires (article 3c, paragraphe 1, phrases 2 et 3 de la loi sur la TVA) et les services de télécommunications, les services de radiodiffusion et de télévision ainsi que les autres services fournis par voie électronique, seulement si les conditions d'exception prévues à l'article 3a, paragraphe 5, phrase 3 et à l'article 3c, paragraphe 4, phrase 1 de la loi sur la TVA ne sont pas remplies ou si l'entrepreneur renonce à l'application de l'exception (par analogie avec l'article 3a, paragraphe 5, phrases 4 et 5 et avec l'article 3c, paragraphe 4, phrases 2 et 5 de la loi sur la TVA).

Si la TVA est due en Allemagne, l'entrepreneur doit avoir déposé en principe en Allemagne également des déclarations de TVA pour ces prestations. L'entrepreneur peut toutefois décider de participer à la procédure d'imposition spéciale « Guichet unique » (article 18j de la loi sur la TVA). Le recours à la procédure d'imposition spéciale est possible seulement de manière uniforme pour tous les Etats membres de l'UE dans lesquels l'entrepreneur effectue les prestations mentionnées ci-dessus. Cela vaut pour les autres prestations effectuées pour des non-entrepreneurs seulement pour les Etats membres dans lequel il n'a ni siège, ni établissement stable. La participation à la procédure d'imposition spéciale doit être déclarée à l'autorité compétente de l'Etat d'activité.

Lignes 242 à 247

Pour les autres prestations imposables en Allemagne effectuées par un entrepreneur non établi sur le territoire de la Communauté pour des non-entrepreneurs, l'entrepreneur est redevable de la TVA en Allemagne.

L'entrepreneur doit en principe déposer en Allemagne des déclarations de TVA pour ces prestations. L'entrepreneur peut toutefois décider de participer à la procédure d'imposition spéciale « Guichet unique » (article 18i de la loi sur la TVA). Le recours à la procédure d'imposition spéciale est possible seulement de manière uniforme pour tous les Etats membres de l'UE dans lesquels l'entrepreneur effectue les prestations mentionnées ci-dessus. La participation à la procédure d'imposition spéciale doit être déclarée à l'autorité compétente d'un Etat membre.

Lignes 249 à 253

Les entrepreneurs qui envisagent d'effectuer des livraisons de marchandises soumises à la TVA en Allemagne par l'intermédiaire d'interfaces électroniques au sens de l'article 25e, paragraphe 5 de la loi sur la TVA ont besoin d'un numéro d'identification TVA pour justifier de l'enregistrement fiscal vis-à-vis de l'opérateur de l'interface. Dans ce cas, les informations demandées à la ligne 208 ou aux lignes 209 et 210 (numéro d'identification TVA) sont nécessaires.

Il convient en outre de remplir également le feuillet Échange de biens sur Internet (FsEEBInternet).

Lignes 255 à 257

Merci de bien vouloir indiquer si l'entreprise a besoin d'une attestation du bureau des finances selon laquelle elle effectue durablement des travaux de construction et / ou des services de nettoyage de bâtiments et, en tant que bénéficiaire, est redevable de la TVA sur les travaux de construction et / ou sur les services de nettoyage de bâtiments (article 13b, paragraphe 5 de la loi sur la TVA).

L'attestation exige des activités initiales reconnaissables à l'extérieur dans le domaine des travaux de construction ou des services de nettoyages de bâtiments et la prévision que ces travaux de construction ou de nettoyage de bâtiments dépasseront 10 % du chiffre d'affaires mondial réalisé.

Ligne 266

Si la créance fiscale ne semble pas être en danger, le bureau des finances prolonge d'un mois, sur demande, les délais de transmission des déclarations périodiques (demande de prolongation permanente des délais). En cas d'obligation de transmission de déclarations périodiques, un acompte exceptionnel doit être versé dans le cas d'une prolongation permanente des délais. La demande de prolongation permanente des délais et la déclaration de l'acompte exceptionnel doivent être transmis par voie électronique (article 48, paragraphe 1, phrase 2 du règlement d'application de la TVA).